



Délibération
N° 2020-065

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 26/11/2020

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le premier décembre à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Absents : 4

Représentés : 0

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Lors du vote du budget primitif le Conseil avait voté, dans sa séance du 12 juin 2020, une somme de 32 000 euros en subventions non affectées.

Vu les demandes déposées par des associations de la commune.

Compte tenu de l'intérêt communal à disposer d'associations de bénévoles qui offrent leurs services et leurs connaissances à la population de la commune, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer :

Nom de l'Association	Montant de la subvention	Objet de l'association
Confrérie des femmes Sainte Dévote	1 000 euros	Embellissement, aménagement église de Pietranera, traditions.
S.N.S.M.	1 000 euros	Sauvetage en mer.
Cie Laflux	1 000 euros	Association culturelle, spectacles vivants

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00962020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition du Maire,
- ✓ De verser les sommes octroyées aux associations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00962020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020